



Compteurs d'eau chaude
SCHLUMBERGER modèles TU4Y15C et TU4Y20C
classe B (position horizontale)
classe A (autres positions)

Le présent certificat est établi en application de la directive 71/316/C.E.E. du 26 juillet 1971 modifiée par la directive 83/575/C.E.E. du 26 octobre 1983 relative aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique, de la directive 79/830/C.E.E. du 11 septembre 1979 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux compteurs d'eau chaude, du décret n° 73-788 du 4 août 1973 modifié par le décret n° 84-1107 du 6 décembre 1984 portant application des prescriptions de la Communauté économique européenne relatives aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique et du décret n° 82-537 du 22 juin 1982 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : compteurs d'eau chaude.

FABRICANTS :

SCHLUMBERGER INDUSTRIES - 9, rue Ampère - 71031 Mâcon - France
SCHLUMBERGER INDUSTRIES - 11, boulevard Pasteur - 67500 Haguenau - France
SCHLUMBERGER INDUSTRIES - Strada Valcossera, 16 - 14100 Asti - Italie
ALLMESS SCHLUMBERGER - Postfach 1161 D - 23751 Oldenburg in Holstein - Allemagne
SCHLUMBERGER INDUSTRIES - Vial Norte 5 - 08170 Montornès del Vallès, Barcelona - Espagne

DEMANDEUR :

SCHLUMBERGER INDUSTRIES - 50, avenue Jean Jaurès - 92120 Montrouge - France

OBJET :

Le présent certificat complète le certificat d'approbation C.E.E. de modèle n° 96.00.392.004.0 du 6 décembre 1996 (1) déjà complété par les certificats n° 97.00.392.001.0 du 28 juillet 1997 (2) et n° 98.00.392.001.0 du 15 janvier 1998 (3).

CARACTERISTIQUES :

Les compteurs d'eau chaude SCHLUMBERGER modèles TU4Y15C et TU4Y20C faisant l'objet du présent certificat diffèrent des modèles approuvés par les certificats précités par le totalisateur, du type TSN décrit en annexe du certificat d'approbation C.E.E. de modèle n° 96.00.382.008.0 du 19 septembre 1996 (4), le plateau et la bêche ainsi que l'emplacement des inscriptions réglementaires.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Le signe d'approbation C.E.E. de modèle est inchangé.

DEPOT DE MODELE :

Les plans ont été déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Bourgogne et chez les fabricants.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable jusqu'au 6 décembre 2006.

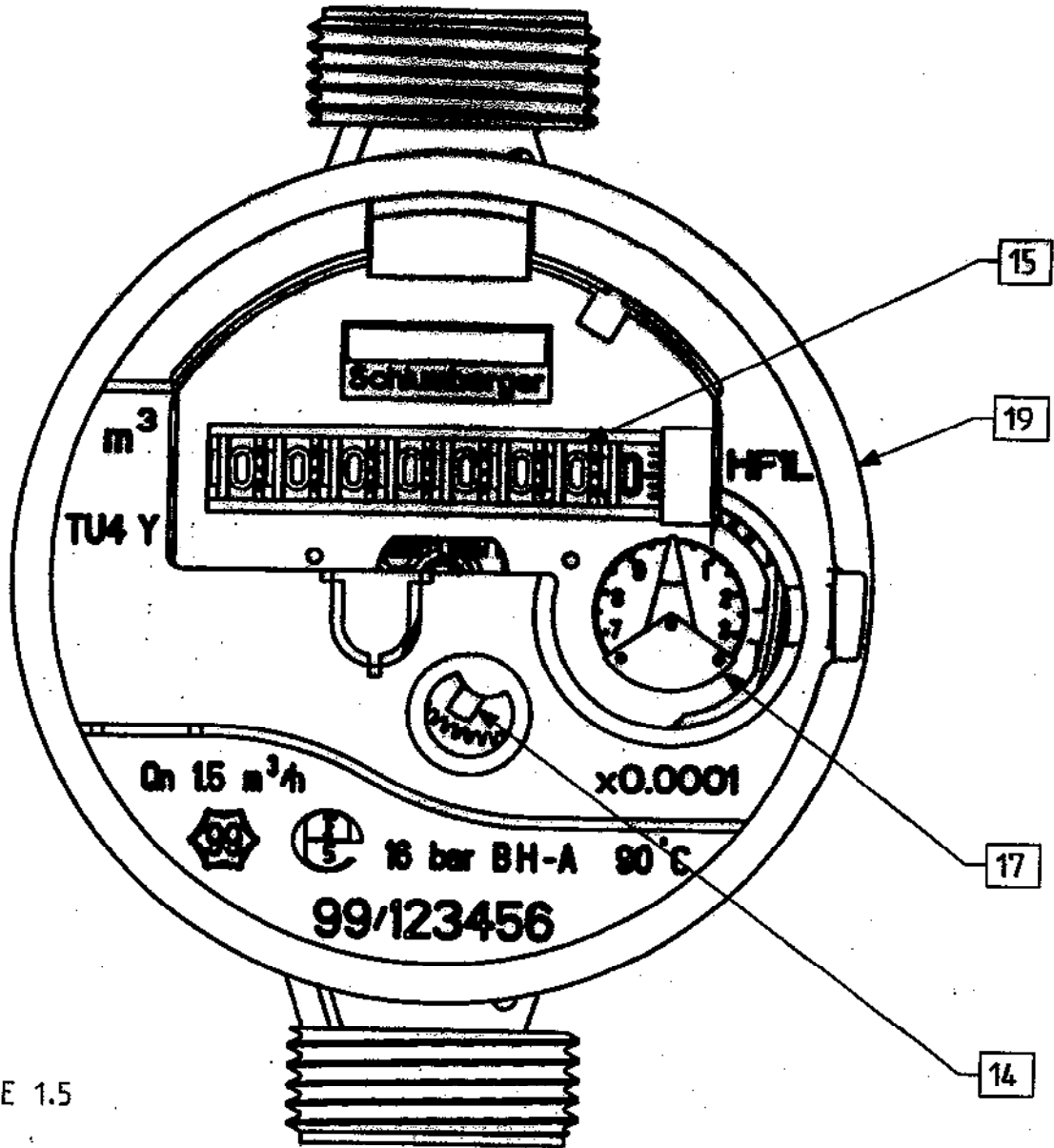
ANNEXES :

Schémas.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation,
par empêchement du directeur de l'action régionale
et de la petite et moyenne industrie,
l'ingénieur en chef des mines

J.F. MAGANA

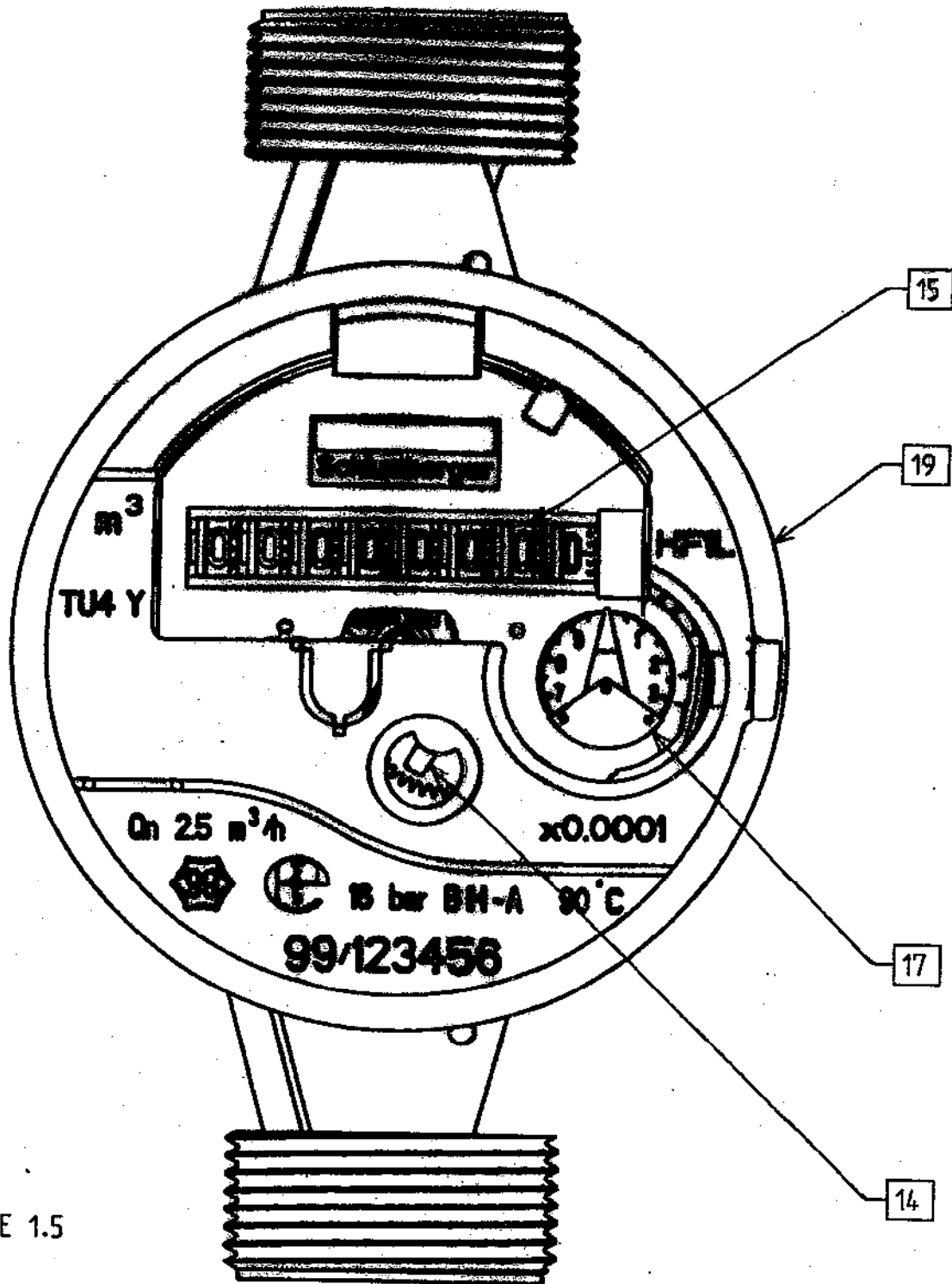
- (1) Revue de métrologie, mars 1997, page 595
- (2) Revue de métrologie, octobre 1997, page 535
- (3) Revue de métrologie, mars 1998, page 1
- (4) Revue de métrologie, mars 1997, page 584



ECHELLE 1.5

Planche 1

TU4Y 15



ECHELLE 1.5

Planche 2

TU4Y20